

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 13 DECEMBRE 1995**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 13 Décembre 1995 à 9 heures 40 dans la salle 306 du bâtiment des Tertiaires, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur BOULOGNE, Secrétaire en Chef de la Sous-Préfecture de Valenciennes, représentant Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur DUEE, Chef de Bureau représentant Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Madame ROLAND, Agent Comptable du Lycée Wallon de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur MALFOY, Directeur Divisionnaire des Impôts, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur DOMY, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur POYTEAU, Conseiller Principal de l'ANPE, représentant Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes
- Monsieur CMIEL, Enseignant
- Monsieur LINDITCH, Enseignant
- Madame DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur METAY, Secrétaire d'Administration
- Mademoiselle BRETON, Etudiante
- Mademoiselle LERMISSION, Etudiante
- Mademoiselle SOPKA, Etudiante
- Madame LICRAPI, Attachée d'Administration, invitée

Avait donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique , à Monsieur GEORGES
- Monsieur GAIGNAIRE, Enseignant, à Monsieur CMIEL

Etaient excusés :

- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur RIQUET, Conseiller Régional, représentant Madame la Présidente du Conseil Régional
- Monsieur PERTEK, Enseignant
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Madame la Première Vice-Présidente de l'Université, chargée de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Directeur du service commun chargé de la formation continue

Monsieur GEORGES, Président du Conseil, ouvre la séance à 9 heures 40 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 21 Juin 1995.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapport du Directeur sur la rentrée 1995.

Monsieur MOREAU informe le Conseil que les représentants de l'Université sont retenus par la réunion de la Commission des Finances, qui a lieu au même moment.

Avant de présenter les conditions de la rentrée 1995, Monsieur MOREAU dresse le bilan de l'année universitaire écoulée.

Parmi les 132 inscrits en Licence d'Administration Publique, 98 ont participé aux enseignements et examens jusqu'à leur terme. Les abandons, constatés dans toutes les LAP, ont deux causes principales. D'une part, les étudiants déjà titulaires d'une Licence ou d'une Maîtrise recherchent surtout la réussite à un concours administratif et n'ont pas la même motivation envers le diplôme. Ainsi, un seul étudiant, sur 16 dans ce cas, s'est présenté aux épreuves terminales. D'autre part, certains étudiants, possédant pour la plupart un BTS, ont renoncé, estimant leur niveau insuffisant au regard des exigences de la LAP. Cependant, leur intérêt s'est reporté sur les concours de catégorie B.

En définitive, à l'issue des deux sessions d'examen, 47 étudiants furent déclarés admis, auxquels se sont ajoutés 2 étudiants inscrits en demi-année. Le taux de réussite par rapport au nombre de présents à l'examen est de 50% et peut paraître relativement faible, mais la délivrance du diplôme doit prendre en considération le niveau actuel, très élevé, des concours de catégorie A.

Monsieur MOREAU déplore un important absentéisme et une certaine démotivation des étudiants lors de la deuxième session des examens (18 non admissibles à la session de Juin ne se sont pas représentés).

Les différences de réussite selon le diplôme d'origine sont très significatives. Une forte probabilité de succès est attachée aux DEUG : 20 admis sur 30 présents aux examens, soit les deux tiers. Les résultats sont moins honorables pour les DUT : 20 admis sur 49 présents aux examens, soit 40%. Les BTS rencontrent de grandes difficultés et beaucoup se découragent : 5 admis sur 19 présents aux examens, soit 26%. L'introduction du Droit Communautaire, par ailleurs indispensable pour préparer le concours des IRA, a certainement accru le caractère sélectif de la LAP.

Monsieur MOREAU fait état des résultats aux concours présentés durant l'année 1995, qui concernent essentiellement les étudiants et fonctionnaires de la promotion 1993-1994. L'ensemble demeure incomplet car il est toujours très difficile de joindre tous les candidats potentiels.

Les seuls résultats exhaustifs se rapportent aux concours des IRA : 14 candidats furent déclarés admissibles (8 en interne et 6 en externe) et 7 ont été admis (4 en interne et 3 en externe). La progression du nombre de candidats (6000 inscrits et 4000 présents en externe) constitue vraisemblablement une explication au fléchissement enregistré par rapport à l'année précédente. Désormais, 17 prétendants se déclarent au concours externe pour 1 poste offert.

S'agissant des résultats globaux, partiellement connus, 60 candidats ont franchi le cap de l'admissibilité (27 en catégorie A, 33 en catégorie B; 34 en externe, 16 en interne pratiquement tous en catégorie A), parmi lesquels 43 au moins furent admis (17 en catégorie A et 26 en catégorie B, 33 en externe et 10 en interne).

Le bilan par administration est le suivant : l'Education Nationale (2 AASU et 4 SASU), les Douanes (2 Inspecteurs et au moins 1 Contrôleur), l'Administration Territoriale (1 Attaché, 3 Rédacteurs, 2 Secrétaires de Mairie), la Police (3 Inspecteurs, 1 Secrétaire Administratif), la Préfecture (3 Secrétaires, dont Monsieur RUFFIN, classé 1er pour la Région Nord-Pas-de-Calais) ont recruté des candidats préparés par l'IPAG.

Monsieur MOREAU espère pouvoir présenter l'année prochaine des résultats plus complets.

La rentrée 1995 se caractérise par une certaine inflation des effectifs, puisque l'IPAG compte 430 inscrits, soit une augmentation de 16% par rapport à la rentrée 1994, elle-même en forte hausse par rapport à l'année précédente. Cela représente 1174 retraits de dossier, 916 retours et un surcroît de travail considérable. Après avoir donné ces chiffres globaux, Monsieur MOREAU passe en revue chaque formation.

a) La Licence d'Administration Publique

Les chiffres globaux font état de 657 retraits de dossier, 538 retours (ce taux important de retour atteste de l'efficacité de la mesure obligeant à verser des frais de 50 F lors du retrait), 506 candidatures effectives (la différence provient des désistements ou des dossiers incomplets), 194 admissions (en totalisant les admis lors des Commissions de Juillet et d'Octobre), 146 inscriptions (le taux d'inscription est supérieur à celui qui est habituellement observé). La Licence enregistre une augmentation de ses effectifs de l'ordre de 10% par rapport à 1994.

La répartition des inscrits par diplôme est la suivante : 10 Maîtrises (comme l'an dernier, mais avec seulement 3 Maîtrises en Droit au lieu de 9); 9 Licences (2 de plus, 1 en Droit et 6 provenant du secteur littéraire), 47 DEUG (12 de plus, dont 17 DEUG Droit soit 7 de moins, 18 DEUG littéraires, 7 DEUG Economie, encore peu nombreux); 44 DUT (10 de moins, 24 Gestion des Entreprises et Administrations, 14 Carrières Juridiques, 6 Techniques de Commercialisation); 26 BTS (2 de plus, parmi lesquels on recense 9 Bureautique-Secrétariat, 6 Comptabilité-Gestion et

5 Action Commerciale); enfin 10 divers (dont 1 DEA en Changement Social, 1 Pharmacien, 1 Ingénieur et 1 diplômé de l'IEP de Lille).

Il résulte de toutes ces données une réduction sensible du nombre des juristes, un afflux des littéraires, et un important sur-effectif compte-tenu des moyens de l'IPAG.

b) La préparation aux concours externes de catégorie A

Elle s'adresse à des étudiants déjà titulaires d'une Licence ou d'une Maîtrise. On a enregistré 134 retraits de dossier, 121 retours, 96 inscrits (au lieu de 77 en 1994), soit une progression de près de 30%. Ces candidats ne sont pas sélectionnés, compte-tenu de leur niveau, mais cette formule pourra être remise en cause l'année prochaine pour des raisons pratiques et financières (le financement est assuré par un forfait). Cependant la sélection paraît délicate à mettre en oeuvre.

Parmi ces 96 inscrits, on relève 3 DESS, 30 Maîtrises (dont 15 en Droit et 8 du secteur littéraire), 56 Licences (dont 18 "juristes", 18 titulaires d'une Licence d'Administration Publique diplômés en 1994 et 11 "littéraires"). Les juristes sont donc assez nombreux. En revanche, les économistes et les AES sont peu représentés. Les étudiants paraissent cette année plus motivés et assidus : plus de la moitié des inscrits assistent régulièrement aux enseignements.

La préparation au concours du Centre National d'Etudes Supérieures de Sécurité Sociale (organisée en collaboration avec Monsieur DE CLERCQ, le Directeur de l'URSSAF de Valenciennes) est reconduite et suscite l'intérêt des étudiants; l'intervention de Monsieur OLIVE, Directeur des Etudes du CNESS, qui s'est déplacé de Saint-Etienne pour présenter aux étudiants le concours et ses débouchés, n'y étant sans doute pas étrangère. Les conférences hebdomadaires sur de "Grandes questions de la protection sociale" rassemblent un public pas toujours motivé par ce concours très difficile, mais qui est désireux d'acquérir une culture sur ces questions d'actualité. En outre, quatre conventions de formation continue ont été conclues avec des caisses de Sécurité Sociale en vue de préparer des cadres moyens au concours interne du CNESS.

c) La préparation aux concours externes de catégorie B

Mise en place véritablement l'an dernier, cette formation se développe puisque 140 inscrits (ce qui est trop) sont recensés au lieu de 107 en 1994, soit une augmentation de 30%. Il existe deux sortes de candidatures : les candidatures directes et les candidatures en LAP orientées vers cette préparation.

S'agissant des candidatures directes, on a enregistré 274 retraits de dossier, 209 retours (dont 200 furent examinés) au lieu de 137 l'an dernier, 89 admis après une sélection opérée en Juillet puis en Octobre, 77 inscrits.

Parmi ces 77 inscrits on relève 27 "sur-diplômés", soit un tiers : 1 DEA de Science Politique, 4 Maîtrises (dont 2 en Droit), 22 Licences (dont 10 du secteur littéraire mais aucune Licence en Droit). S'y ajoutent 17 DEUG (dont 14 de Lettres et 2 de Droit); tous les candidats "sur-diplômés" et tous les DEUG ont été admis.

Les autres inscrits se répartissent comme suit : 1 DEUST, 2 DUT (peu de candidats), 4 BTS, 19 non titulaires d'un Bac+2, ayant ou non réussi une première année de DEUG; compte-tenu du très bon niveau d'ensemble des candidatures, la sélection fut sévère : 23 candidats sur 123 dans ce cas furent admis; Monsieur MOREAU observe que 45 de ces 123 candidats avaient échoué en première année du DEUG Droit et présentaient souvent des dossiers très médiocres; les 23 candidats non titulaires d'un Bac+2 furent sélectionnés en Juillet car la Commission d'Octobre, ayant eu à traiter de très bons dossiers, ne put plus admettre de candidats se trouvant dans cette situation. Enfin, 7 étudiants renouvellent leur inscription dans cette formation.

L'orientation vers la préparation aux concours de catégorie B a été proposée à 164 candidats en Licence d'Administration Publique; 63 l'ont acceptée (plus qu'en 1994). Les diplômés de ces inscrits sont les suivants : 4 Licences, 6 DEUG, 4 DEUST, 20 DUT et 29 BTS (les filières technologiques sont soumises à une sélection sévère en LAP).

L'élévation du niveau global dans cette préparation aux concours de catégorie B est très considérable puisque parmi les 140 inscrits figurent 31 Bac+3 ou plus (22%) et 23 DEUG (16,5%, dont 17 littéraires), soit 38,5% de l'effectif au lieu de 13% l'année dernière. S'y ajoutent 5 DEUST, 22 DUT, 33 BTS, 19 "niveau Bac+1 ou +2" et les 7 renouvellements d'inscription. Monsieur MOREAU se déclare surpris par l'afflux de candidatures, le taux élevé des inscriptions, surtout en Octobre, et la proportion importante de candidats refusés en LAP qui ont accepté de s'inscrire dans la préparation. Ces données témoignent, conclut-il, du succès indéniable rencontré par cette formation.

d) La préparation aux concours internes de catégorie A

48 fonctionnaires sont actuellement inscrits et ce nombre, qui n'est pas encore tout à fait définitif, marque une légère régression (55 l'an dernier). On y retrouve logiquement une majorité d'agents appartenant à la catégorie B de la Fonction Publique (28), mais aussi 6 qui sont déjà en catégorie A et 9 en catégorie C, auxquels s'ajoutent 5 contractuels. Les administrations représentées sont : l'Education Nationale (12, soit moins qu'habituellement, dont 7 enseignants), l'Equipement et les Transports (9, il s'agit d'une progression), la Santé Publique (6, surtout des infirmiers), la Défense (5, c'est important), l'Economie et les Finances (4, seulement), la Poste (3).

Quant aux concours envisagés, 28 fonctionnaires s'orientent vers les IRA, les autres suffrages sont très dispersés; 2 agents veulent se présenter au concours d'Inspecteur des Douanes et 2 autres au cycle préparatoire au concours d'entrée à l'ENA.

Monsieur MOREAU constate les très grandes difficultés voire l'impossibilité d'obtenir un congé de formation (à l'Education Nationale les demandes auraient été systématiquement refusées) et même les problèmes rencontrés pour se libérer une demi-journée par semaine (l'Administration des Douanes invoque le plan Vigipirate). Néanmoins le

recrutement géographique est très étendu, beaucoup d'entre eux viennent de la région lilloise, ou de plus loin encore, ce qui les rend tributaires du bon fonctionnement des transports en commun (la même observation aurait pu être faite à propos des étudiants). Pour toutes ces raisons l'absentéisme semble relativement important cette année.

Monsieur MOREAU évoque enfin le faible nombre de bourses de service public. 68 demandes ont été déclarées recevables et 9 bourses seulement ont été accordées (au lieu de 8 l'an dernier et de 10 il y a 2 ans). Une enveloppe globale est répartie entre les bourses de 3ème cycle (DEA et DESS), les bourses d'agrégation et celles de service public, et traditionnellement les IPAG sont mal défendus dans l'Académie de Lille au sein des instances décisionnelles.

Monsieur GEORGES se félicite de la croissance des effectifs de l'IPAG, malgré les problèmes de gestion qu'elle engendre, et souligne le phénomène de l'inflation des diplômes observé dans la préparation aux concours externes de catégorie B.

Monsieur MOREAU dénonce la manière dont s'est déroulée l'unification des programmes des concours de Secrétaire Administratif, qui résulte d'un arrêté paru au Journal Officiel du 1er Août, prenant effet immédiatement, au mépris du travail entrepris par les candidats sur la base des précédents programmes.

3) Examen du projet de budget provisoire 1996

Le budget est dit provisoire car la dotation définitive accordée à l'Université n'est pas connue. Cependant, selon Monsieur MOREAU, celle-ci pourrait être sensiblement abondée, dans le cadre du soutien gouvernemental aux universités pauvres. Cette rallonge serait d'autant plus bienvenue que le budget de l'IPAG est insuffisant, car établi sur la base d'une dotation composante équivalente à 95% de celle de l'année dernière.

Madame LICRAPI présente les postes principaux du budget provisoire dont le montant s'élève globalement à 909 358,00 F.

Les recettes de formation initiale comportent essentiellement la dotation composante accordée par l'Université (380 660,00 F) qui finance la Licence d'Administration Publique, la dotation forfaitaire de 200 000,00 F allouée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur aux préparations aux concours de catégorie A et B dans le cadre du contrat quadriennal et des frais de dossier de 120 000,00 F. S'y ajoute une subvention de 23805,00 F compensant les rémunérations versées à la CES.

Les recettes d'investissement se résument à une subvention d'équipement de 19500,00 F (égale à 65% de la subvention de l'année 1995 qui n'avait pas été intégralement versée par le Ministère) complétée par un prélèvement sur les réserves de 15000,00 F.

Le budget de formation continue est alimenté par la subvention habituelle du Ministère de la Fonction Publique (100 893,00 F), les recettes issues des conventions de formation continue conclues avec les caisses de Sécurité Sociale (32000,00 F) et des frais de dossier estimés à 17500,00 F.

Plus de la moitié des dépenses du budget de formation initiale correspondent au financement des heures complémentaires (460 000,00 F), aucun enseignant n'étant en poste à l'IPAG. S'y ajoutent les dépenses de personnel non enseignant (CES et surveillances d'examen) à hauteur de 70000,00 F, des facturations internes (courrier, téléphone, photocopies...) de 60000,00 F, les dépenses de fournitures d'un montant de 48965,00 F, des frais de communication, de réception et de publicité de 40000,00 F, des crédits de documentation de 25000,00 F, le contrat d'entretien de la photocopieuse (4500,00 F) et enfin la subvention de 5000,00 F accordée à l'association des étudiants de l'IPAG.

Les crédits d'investissement se limitent à 34500,00 F; ils visent à financer des équipements de bureau et pédagogiques.

Les dépenses du budget de formation continue sont encore plus concentrées sur le financement des heures complémentaires d'enseignement (137 643,00 F) auquel ne s'ajoutent qu'un crédit de 11500,00 F affecté aux facturations internes et une somme de 1250,00 F pour les fournitures administratives.

Le Conseil adopte le projet de budget provisoire à l'unanimité mais en assortissant son vote de sérieuses réserves, le Directeur de l'IPAG étant mandaté par le Conseil pour obtenir une rallonge très significative lors de la répartition de la dotation définitive.

4) Examen d'une proposition de subvention à l'Association des étudiants de l'IPAG

Le crédit correspondant figure dans le budget, mais toute subvention doit faire l'objet d'une décision particulière. L'Association, renouvelée chaque année, s'efforce de mieux informer les étudiants et met notamment à leur disposition Le Monde et Télérama. Cette subvention de 5000,00 F est adoptée à l'unanimité.

5) Examen d'une proposition de DBM de transfert (budget 1995)

Il s'agit de procéder à une régularisation et de permettre quelques dépenses de fonctionnement nécessaires (par exemple en matière de documentation et de facturations internes), car des crédits d'investissement et certains crédits de personnel du budget de 1995 ne peuvent pas être utilisés. Selon Madame LICRAPI, Monsieur l'Agent Comptable souhaiterait que le Conseil autorise le Directeur à effectuer à l'avenir lui-même ces transferts purement internes.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette nouvelle répartition des crédits et autorise le Directeur à procéder directement à d'éventuelles futures opérations similaires.

6) Examen d'un projet de diplôme universitaire (Diplôme d'Administration Générale)

Ce diplôme permettra de sanctionner une formation déjà existante : la préparation aux concours externes de catégorie B. Les étudiants le souhaitent car le régime de contrôle continu est lourd (30 examens par an) et leur travail mérite d'être reconnu officiellement. On peut s'attendre à ce qu'ils soient plus motivés et à ce que leur assiduité soit meilleure. De plus, la proportion des candidats originaires du Nord-Pas-de-Calais aux concours de catégorie B demeure insuffisante. Cette situation ne permet pas de remédier à la pénurie de cadres administratifs originaires de la région et se traduit par une importante rotation des personnels, les agents originaires d'autres régions souhaitant souvent les rejoindre après un début de carrière dans le Nord-Pas-de-Calais. Ce diplôme devrait attirer davantage de bons candidats "locaux". Enfin, le recrutement par concours tend à être délaissé par les entreprises publiques et même certaines administrations (c'est le cas depuis peu de la Poste et de France Télécom et peut-être bientôt des caisses de Sécurité Sociale); les candidats se prévalant de ce diplôme universitaire augmenteront leurs chances de recrutement par la voie contractuelle.

Le contenu du diplôme se rapproche de celui de l'actuelle préparation, mais tient compte des modifications intervenues récemment dans les concours de Secrétaire Administratif. La formation comporte trois volets : des cours magistraux dans les principales matières des concours de catégorie B, des conférences de méthode qui sont indispensables pour réussir les épreuves de ces concours, un contrôle continu obligatoire qui constitue un entraînement régulier (au moins un examen par semaine).

Les conditions d'admission sont inchangées : l'exigence d'avoir accompli au moins une année d'études supérieures est ainsi maintenue. Peut-être conviendra-t-il cependant de limiter le nombre de candidats sur-diplômés, si le phénomène observé cette année devait persister.

Monsieur MOREAU présente ensuite le régime des examens, qui est peut être normal ou spécial.

Le régime normal comporte 2 sessions. La première session donne lieu à un contrôle continu obligatoire dans 9 disciplines, à savoir 5 matières imposées correspondant aux enseignements méthodologiques (de manière à permettre aux candidats de se présenter à tous les concours de catégorie B), et 4 matières à choisir parmi les 7 qui font l'objet de cours magistraux.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu la moyenne générale lors de la première session, mais une note d'au moins 6/20 lors de la Conversation avec le Jury serait en outre exigée : le "Grand Oral" est en effet fondamental dans les concours.

La seconde session est ouverte aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 8/20 lors de la première session, les notes supérieures ou égales à 10 étant conservées. Les conditions d'attribution du diplôme sont identiques à celles de la 1ère session.

Le régime spécial, réservé aux salariés et assimilés, consiste à étaler sur 2 ans la formation : la première année les candidats doivent obtenir une moyenne générale minimale de 10 sur 20 calculée sur 4 matières (2 qui sont imposées et 2 qui sont à choisir), la deuxième année ils subissent des examens dans les matières restantes.

La formation est financée par la subvention de 200 000,00 F affectée par le contrat quadriennal aux préparations aux concours de catégorie A et B; ce financement, insuffisant, est complété par les frais de dossier acquittés par les candidats (à raison de 50 F lors du retrait du dossier et de 100 F à sa remise).

Monsieur MOREAU indique enfin que le chiffre de 140 inscrits atteint cette année lui paraît constituer un plafond.

Le projet est adopté à l'unanimité.

7) Questions diverses

a) La préparation de la LAP à distance

Le projet était avancé et sa mise en place à la rentrée prochaine envisagée, mais l'IPAG de Poitiers, qui pour des raisons pratiques devait délivrer le diplôme, a fait savoir que le report d'une année sera vraisemblablement décidé. Monsieur MOREAU attend prochainement une confirmation.

b) La préparation du concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature

La mise en place de cette préparation est à l'étude en collaboration avec la Faculté de Droit. La création d'un diplôme d'université paraît peu opportune. Monsieur MOREAU constate que les épreuves fondamentales de ce concours (dissertation de culture générale, note de synthèse, grand oral) correspondent aux enseignements méthodologiques dispensés à l'IPAG, mais qu'il faudrait organiser des enseignements juridiques spécifiques.

c) La collaboration éventuelle avec l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement

Quelques actions communes ont été envisagées; Monsieur MOREAU reste en contact avec les responsables de cette Ecole qui s'est implantée à Valenciennes.

d) Les moyens

En matière de locaux, les conflits de la rentrée 1994 ne se sont pas reproduits; néanmoins quelques problèmes se sont posés, les locaux actuels ayant été mal conçus et le manque de grandes salles se faisant cruellement sentir, alors même que la surface disponible était suffisante. Monsieur MOREAU rappelle que la situation actuelle résulte d'une mauvaise prévision de ses besoins par la Faculté de Droit et d'une absence totale de concertation lors de l'établissement des plans du bâtiment.

Monsieur MOREAU avait réservé, dans l'emploi du temps de la LAP et de la préparation aux concours de catégorie A, 2 demi-journées sans enseignement (le Mardi matin et le Mercredi après-midi), pour faciliter les rattrapages et respecter les quotas d'heures pour chaque matière. Or, aucun amphithéâtre est disponible à ces plages horaires. Les Amphis sont parfois occupés par de petits effectifs, car il n'y a pas assez de salles moyennes.

En matière de personnel, Monsieur MOREAU déclare indispensable de disposer d'un Attaché à mi-temps, car l'IPAG s'est beaucoup développé et il doit actuellement assumer des tâches administratives qui ne sont pas les siennes.

Il souligne les difficultés rencontrées pour faire signaler les locaux de l'IPAG dans le bâtiment.

Monsieur GEORGES constate que les relations des IPAG avec les autres composantes des universités sont toujours assez délicates.

Mademoiselle LERMISSION se fait l'interprète des étudiants : ils sont trop nombreux en Conférences de Méthode et ressentent la nécessité d'installer un panneau d'affichage dans le hall d'entrée; ils souhaiteraient aussi disposer d'une photocopieuse en salle de documentation. Monsieur MOREAU rappelle qu'il existe dans le hall d'entrée un panneau comportant 4 volets : 2 pour l'affichage de l'administration, 1 pour celui de l'association des étudiants, 1 laissé libre pour l'affichage. Monsieur MOREAU annonce qu'il demandera aux responsables de l'Accueil d'essayer de faire respecter ces affectations. En revanche, il se déclare hostile à ce que l'affichage relatif aux enseignements soit transféré du 3^e étage au rez-de-chaussée car cela impliquerait des contraintes importantes pour le Secrétariat alors même que les étudiants doivent, en tout état de cause, se rendre au 3^e étage, en particulier pour utiliser la salle de documentation. Il reconnaît que la répartition des locaux n'est pas idéale mais il rappelle qu'il n'a pas, malgré ses demandes, été associé à l'établissement des plans du bâtiment. Il semble que le doyen de la Faculté de Droit les ait lui aussi découverts après la construction. Ainsi peut-on expliquer que la Faculté de Droit de Valenciennes soit sans doute la seule du pays à n'être pas dotée d'une Salle des Actes ni même d'une Salle du Conseil.

Il paraît très difficile de remédier au sur-effectif en Conférence de Méthode : les enseignants ne peuvent pas prendre en charge un groupe supplémentaire. Le problème est d'ailleurs en voie de règlement du fait d'un certain nombre d'abandons.

Enfin, l'exiguïté de la salle de documentation ne permet pas d'y installer une photocopieuse; mais les étudiants auront accès à une machine gérée par les associations d'étudiants située au 1^{er} étage.

Monsieur MOREAU rappelle l'existence de la Commission "Vie de l'Etudiant", qui traite de ces questions matérielles pour l'ensemble de l'Université. Monsieur REGNARD, étudiant en Licence d'Administration Publique, y participe et doit afficher le compte-rendu de la dernière réunion, d'autres devant se tenir au cours de l'année universitaire.

Les étudiants souhaitent pouvoir emprunter les ouvrages de la salle de Documentation, par ailleurs insuffisamment ouverte. Monsieur MOREAU indique qu'il ne peut accéder à ces revendications : le prêt suppose l'acquisition de plusieurs exemplaires et les dimensions de la salle ne le permettent pas; quant aux horaires d'ouverture (20 heures tout de même), ils ont été fixés en fonction des disponibilités des étudiants. Monsieur MOREAU annonce que de nouveaux ouvrages et manuels ont été commandés, ainsi qu'une collection de la Revue Droit Public depuis 1958. Il se réjouit que la salle de Documentation soit davantage fréquentée. Constatant que la vaste et voisine salle de "Banques de Données" qui relève de la Faculté de Droit est appelée à demeurer fort peu occupée, il déplore que la répartition des locaux soit aussi peu rationnelle.